

Règlement de la Transdrômoise

Transdromoise 2010

Généralités

La transdromoise est une course où les concurrents se déplacent à pied et en parapente dans le département de la Drôme. Il s'agit d'une course à étapes. Celles-ci peuvent durer de 1 à 3 jours, et sont déterminées quelques heures avant le départ afin d'utiliser les créneaux météo favorisant le vol. Durant toute la durée d'une étape, le concurrent se déplace exclusivement à pied ou en parapente. Dès la fin de l'étape, le concurrent devra rejoindre le lieu de bivouac par les moyens qu'il préfère (par exemple, le suiveur peut le prendre en charge dans un véhicule).

Constitution d'une équipe

La compétition se déroule par équipe de deux personnes : un suiveur et le concurrent. Les rôles ne sont pas interchangeables durant la course. Il est entièrement autonome et ne doit pas recevoir d'assistance extérieure (portage par exemple). Un suiveur peut encadrer plusieurs concurrents et a notamment pour rôle : faire le « fusible », assurer le ravitaillement du concurrent, gérer les prévisions météo, s'assurer de la sécurité de ses concurrents, etc ...

Preuves de course

L'organisation fournira aux concurrents des balises GPS permettant de suivre en temps réel leurs progressions. Cette balise sera sous la responsabilité du concurrent, qui devra la porter en permanence sur lui, en bon état de fonctionnement, selon les indications de l'organisation. C'est la seule preuve de course acceptable par l'organisation.

Autres points essentiels

Les équipes sont autonomes concernant leur logistique : repas, couchage, ...

Les équipes doivent s'affranchir de leur droit d'inscription.

L'organisation peut être amené à sélectionner les équipes pouvant participer en fonction des places disponibles notamment.

Droits d'inscription : chaque équipe doit être acquittée du montant de 130 euros pour participer à la Transdrômoise. Les droits d'inscription incluent le prêt de la balise Spot (néanmoins une caution sera demandée pour celle-ci) ainsi que les repas aux bivouacs communs.

En cas d'annulation un mois avant le début de la compétition, la totalité des droits d'inscription sera reversé.

En cas d'annulation, entre un mois et 15 jours avant le début de la compétition, un tiers du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation.

En cas d'annulation entre 7 et 15 jours avant le début de la course, l'organisation conservera la moitié du montant de l'inscription.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la course, l'organisation encaissera la totalité du montant de l'inscription.

Chaque équipe doit pouvoir recharger leur matériel de sécurité tous les jours : radio, portable, ...

Le concurrent doit être équipé d'un parachute de secours, d'une radio, d'un téléphone portable, et de la balise GPS fournie par l'organisation. Le suiveur doit être équipé d'une radio et d'un téléphone portable.

Le créneau entre 23h et 5h du matin est fermé. Ni vol, ni marche n'est autorisé. Le point GPS de la balise Spot du soir à 23h doit être le même que celui de 5h du matin (tolérance de 400 m).

Tous les concurrents et leur équipier doivent être en possession d'une RCA.

La compétition est réservée au parapente monospace **ou** biplace.

Chaque équipe s'engage à communiquer à l'organisation à la fin de chaque journée, par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (par raison de sécurité). L'équipe doit s'assurer que l'organisation a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s'est pas signalée durant les dernières 24 heures, les secours pourront être alertés, à la charge de l'équipe.

Les participants doivent se conformer à la réglementation en vigueur (espace aérien, assurances, etc ...). Les participants s'exposent à l'exclusion de la course en cas de non-respect.

Le matériel de portage minimum du coureur inclut la voile et la sellette utilisées pour le vol, le parachute de secours, la balise Spot et un casque.

Le véhicule ne peut être utilisé par le coureur que pour rejoindre le bivouac à la fin de chaque manche mais à aucun moment pendant la manche. Son utilisation pendant la course équivaut à l'abandon à la manche.

La course peut être annulée par le comité d'organisation. Le règlement peut-être changé à tout moment.

Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos seulement si le nom Transdromoise apparait clairement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet transdromoise.fr. L'inscription ne peut être validée qu'après réception du chèque.

L'équipe s'engage à être présente à la remise des prix le samedi.

L'équipe s'engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors de la Transdromoise.

L'équipe cède à l'organisation de la Transdromoise tous les droits d'utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l'épreuve.

Règles de classement

Le classement de la course s'effectue en cumulant les points acquis lors de chaque étape.

A la fin de chaque étape, deux mesures sont effectuées : la distance de course et la distance parcourue en volant.

Le classement est effectué de la manière suivante :

Arrivée au but de l'étape : bonus de 1000 points.

$$Points = \frac{M \times 500 + V \times 1000}{distance \text{ étape}}$$

Les distances sont mesurées en ramenant perpendiculairement le parcours du concurrent sur l'axe entre les points de départ et d'arrivée, avec M la distance marchée et V la distance volée.

En cas d'égalité, le plus rapide l'emporte.